

Contrat de Rivière Dyle-Gette
Plan d'action 2011-13
Propositions d'actions concernant la ville de Wavre

Ces propositions d'actions proviennent d'une réunion de présentation auprès du comité de pilotage du Contrat de Rivière Dyle-Gette.

Domaines concernés

Toute action entreprise aura au moins un impact sur l'eau, le cours d'eau, les berges, les aires bordant le cours d'eau, les populations végétales, animales et humaines vivant sur ces aires et le patrimoine immobilier existant.

Avant d'énumérer les actions et leurs implications, voici une présentation des domaines sur lesquelles ces actions sont (seraient) susceptibles d'avoir un impact :

- **Ecoulement des eaux** : Les eaux s'écoulent naturellement entre le point d'entrée de la Dyle sur le territoire communal et son point de sortie, de même sur les affluents prenant leur source ou s'écoulant sur son territoire. La présence d'obstacles à cet écoulement naturelle a une influence sur la hauteur de la colonne d'eau, la vitesse locale du courant, l'apparition de bancs au sein du cours ou le pouvoir d'érosion sur les berges,... Les actions couvertes par ce domaine visent à assurer un écoulement le plus sain possible tout en respectant au maximum la vie propre du cours d'eau.
- **Biodiversité** : 2010 était l'année de la biodiversité. Dans cette optique un cours d'eau n'est pas considéré comme un simple écoulement d'eau d'un point haut vers un point bas. C'est aussi un élément support de la vie aquatique, semi aquatique et même terrestre, végétale et animale. Les actions couvertes par ce domaine visent à préserver, améliorer et/ou restaurer la biodiversité locale.
- **Paysage** : tout cour d'eau s'écoule dans une vallée, comprenant un lit mineur et un lit majeur, des points hauts et des points bas sur ces berges. Au sein de la vallée le territoire évolue au cours du temps en fonction du type de sol, du climat et de facteurs anthropomorphes.
Aujourd'hui, les Wavriens vivent dans un paysage qu'ils connaissent, généralement sans y prêter attention en le traversant tous les jours. Les actions couvertes par ce domaine visent à préserver et améliorer le paysage local lié aux cours d'eau et à recréer des points de vue sur des éléments particuliers du paysage.
- **Qualité de l'eau** : Au fil des années de nombreuses atteintes ont été portées à la qualité des cours d'eau, notamment en ce qui concerne les rejets directs d'eaux usées et industrielles, ou encore des rebuts de notre société de consommation. Il en découle une qualité physico-chimique moyenne des cours d'eaux de l'entité comprise entre mauvaise et médiocre, quoiqu'en phase d'amélioration continue. Les actions couvertes par ce domaine visent à améliorer et redonner à la Dyle une meilleure qualité physico-chimique et biologique.

- **Sécurité** : Aussi paisible qu'il puisse paraître un cours d'eau présente un potentiel de risque pour la sécurité des personnes et des biens (affaissement de berges, inondations, nappes de pollutions, ...). Les actions couvertes par ce domaine visent à diminuer au maximum le potentiel risques liés au cours d'eau sur l'entité.
- **Sensibilisation, éducation** : L'eau est un atout et une richesse pour la Wallonie et pour la vie. Beaucoup de nos concitoyens n'en sont pas conscients. Ce domaine couvre toutes les actions qui communiqueront sur la situation existante, les projets d'amélioration, les attentes et les objectifs afin de réveiller les consciences et que tous les Wavriens apportent leur pierre à la renaissance d'une Dyle accueillante et qui respire la vie.

Listes d'actions

Actions	Explications	Domaines
1. Nettoyage des berges	<p>Les inventaires effectués par le Contrat de Rivière Dyle-Gette ont révélé 13 localisations de dépôts de déchets dont 4 de déchets verts.</p> <p>En se basant sur cet inventaire l'action principale consistera à créer une base de données reprenant pour chaque site, la localisation, les propriétaires riverains, la nature et l'ampleur du dépôt, son degré d'impact sur l'écoulement de l'eau, son degré d'impact sur la qualité de l'eau, ...</p> <p>Il s'agira ensuite de prioriser la gestion des différents sites et d'engager les mesures nécessaires à leur élimination : inciter les riverains privés à nettoyer les berges chez eux, maintenir un échange constant avec les autorités publiques responsables des cours d'eau afin d'initier des chantiers « propreté ».</p> <p>Certaines actions particulières pourraient s'appuyer sur les journées de l'eau, de l'environnement, du patrimoine ou de la biodiversité, ...</p>	<p>Écoulement</p> <p>Biodiversité</p> <p>Paysage</p> <p>Qualité</p> <p>Sécurité</p> <p>Sensibilisation</p>
2. Répertoire les déversements d'eaux usées	<p>Le déversement direct d'eaux usées ou sans respect des conditions du permis délivré dans les cours d'eau est interdit. Or plusieurs rejets de ce type sont répertoriés par le Contrat de Rivière Dyle-Gette.</p> <p>La mesure consiste à obliger les propriétaires (et/ou responsables) à régulariser leur situation.</p>	<p>Écoulement</p> <p>Biodiversité</p> <p>Paysage</p> <p>Qualité</p> <p>Sécurité</p> <p>Sensibilisation</p>
3. Gestion des plantes invasives	La problématique des plantes invasives liées au cours d'eau concerne 2 types de plantes : les	Écoulement

	<p>terrestres aimant l'humidité et les aquatiques. Wavre n'est concernée que par le premier type : Balsamines de l'Himalaya, Berces du Caucase et Renouées du Japon.</p> <p>L'action consiste à planifier les chantiers d'éradication de ces espèces le long des cours d'eau de l'entité.</p> <p>(En cours au quai du Trompette)</p>	<p>Biodiversité</p> <p>Paysage</p> <p>Qualité</p> <p>Sécurité</p> <p>Sensibilisation</p>
<p>4. Gestion des zones humides</p>	<p>Les zones humides sont des écosystèmes parmi les plus riches au monde. Elles présentent généralement une flore diversifiée et constituent un milieu accueillant pour la faune terrestre et aquatique.</p> <p>6 zones humides naturelles sont répertoriées sur le territoire de Wavre.</p> <p>L'action consiste à intensifier les mesures de protection des zones humides et à faire signer une convention de gestion écologique de ces endroits par les propriétaires respectifs.</p>	<p>Écoulement</p> <p>Biodiversité</p> <p>Paysage</p> <p>Qualité</p> <p>Sécurité</p> <p>Sensibilisation</p>

<p>5. Naturaliser les berges</p>	<p>Sur une grande partie de sa traversée de la ville les berges de la Dyle sont artificialisées, souvent avec des parois verticales. Ce type de berges est peu propice au développement de la flore et de la faune, favorise l'élévation de la vitesse du courant et ne permet pas aux animaux et être humain de regagner la terre ferme suite à une chute accidentelle dans le cours d'eau.</p> <p>L'action consiste à repenser l'aménagement du cours d'eau pour lui rendre une allure plus naturelle là ou cela est possible. Il faudra donc prévoir dans chaque phase de travaux à proximité de la Dyle un chapitre aménagement de la berge en fonction du gain écologique, de la sécurité et de la requalification de certains espaces de vie.</p>	<p>Écoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>
<p>6. Maintenir, redonner des berges naturelles (ou permettant le redéploiement de la biodiversité) à la Dyle et à ses affluents.</p>	<p>Certaines berges sont envahies de plantes invasives qui peuvent conduire à une déstabilisation, d'autres sont constituées de lits successifs de vases déposées au cours des années et peu stable, d'autres s'effondrent petit à petit dans le cours d'eau.</p> <p>Cette mesure consiste à classer des segments de berges en fonction de leur stabilité et de leur potentiel de développement biologique ; et d'ensuite planifier les opérations de stabilisation, et de verdurisation des berges.</p>	<p>Écoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>
<p>7. Réguler les pics de crues (1)</p>	<p>Ouvrir des espaces naturels d'expansion de crue en amont de Wavre. Ces espaces seraient des zones humides en temps normal et accueilleraient les débordements d'eaux en cas de crues.</p> <p>Deux espaces seraient susceptibles de jouer cette fonction en amont de Limelette et en amont de Walibi.</p> <p>Cette mesure doit être adaptée en fonction de l'implantation du bassin d'orage de Court-St-Etienne (150.000 m³) et son impact en cas de crue.</p>	<p>Écoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>

<p>8. Réguler les pics de crues (2)</p>	<p>Recommander dans les permis d'urbanisme l'implantation de parkings filtrants si demande de parking il y a, et l'implantation d'une citerne d'eau de pluie pour toutes nouvelles constructions ou rénovation.</p> <p>Cette mesure vise à étaler dans le temps les arrivées d'eaux massives dans la Dyle.</p>	<p>Ecoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>
<p>9. Réappropriation des cours d'eau par les habitants (1)</p>	<p>En plus de la Dyle que tous les Wavriens connaissent, le territoire communal est traversé par plusieurs ruisseaux : ruisseau des Baleaux, ruisseau du Manil, ruisseau de la Bawette, ruisseau des Bonniers de Bilande, ruisseau du Pré Maillard, ruisseau des Champles, ruisseau de Flétry, ruisseau du Sillon, ruisseau du Champs du Haut, ruisseau du Pré de la Rue, ruisseau de Limal, ruisseau de Pierre, ruisseau de l'Ermitage, le Godru, Fond du Ri, ruisseau de Louvrange, La Lasne.</p> <p>Certains de ces ruisseaux sont très courts ou complètement voûtés et donc pratiquement inconnus de la population.</p> <p>La mesure consiste à signaler les différents cours d'eau lorsqu'ils passent sous des voiries, chemins ou sentiers par des panneaux nominatifs semblables à ceux placés par le CRDG.</p>	<p>Ecoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>
<p>10. Réappropriation des cours d'eau par les habitants (2)</p>	<p>Ouvrir un cheminement de randonnée ou en voie lente le long de la Dyle entre Limette et Grez-Doiceau.</p>	<p>Ecoulement Biodiversité Paysage Qualité Sécurité Sensibilisation</p>